RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00437
Numéro SIREN : 341 495 281
Nom ou dénomination : ABC PIECES AUTOS ET REM 2000

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2018 sous le numéro de dépôt 4631

ABC PIECES AUTO

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8.000 €
Siège Social : ZAC de la Haute Bedoule
Lot 13
13240 SEPTEMES LES VALLONS

RCS AIX EN PROVENCE B 341 495 281

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, et le trois janvier à 18 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de Monsieur Eric GIRARD, co-gérant de la Société.

Sont présents :

- Monsieur Eric GIRARD, associé co-gérant, Propriétaire de deux cent cinquante parts	250 parts
- Monsieur Jean-Michel GIRARD, associé co-gérant, Propriétaire de deux cent cinquante parts	250 parts

TOTAL EGAL AU CAPITAL SOCIAL SOIT CINQ CENT PARTS	500 PARTS

Monsieur Eric GIRARD préside la séance en qualité de co-gérant de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du co-gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au co-gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission d'un co-gérant,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

RAPPORT DU CO-GERANT

Monsieur Jean-Michel GIRARD, actuellement associé co-gérant, démissionne de ses fonctions de co-gérant de la société à compter du 3 janvier 2018.

Ne voyant pas d'objection à cette demande, je vous demanderai de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.

Monsieur Eric GIRARD
Co-gérant

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés accepte la démission de Monsieur Jean-Michel GIRARD en qualité de co-gérant à compter du 3 janvier 2018, et lui donne quitus pour sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

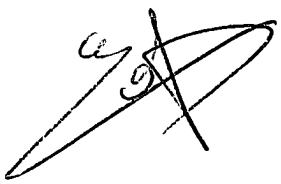
L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les associés
Monsieur Eric GIRARD



Monsieur Jean-Michel GIRARD

